



Contrat de travail et commissions

Par **pipozen**, le **18/11/2009** à **17:31**

Bonjour, merci d'avance pour votre lecture. rnrn Je remet un poste dans cette rubrique faute d'explication dans la section comptabilité,rnrn J'aimerais interpréter de façon précise mon contrat de travail au sujet des commissions car je suis en litige avec mon ancien employeur. Voici l'extrait de mon contrat :rnrnrnrnun salaire variable progressif mensuel :rnrn- égal à 3% du différentiel entre une franchise de fonctionnement estimée à 15 000 euros HT par mois et 24 999HTrnrn-égal à 5% du CA réalisé entre 25 000HT et 34 999HTrnrn-égal à 10% du CA réalisé entre 35 000HT et 44 999HTrnrn-égal à 15% du CA au-delà.rnrnrnrn Est ce que je suis dans l'erreur si lorsque je réalise 40 000 euros , je réclame 4000 euros de commissions.rn je tiens a porter votre attention que la notion de palier n'est pas stipulé et que le terme de différentiel n'est stipulé qu'a la première alinea et que le terme "CA vient le remplacer dans les paragraphe suivant.rnrnmerci d'avance pour vos réponses et surtout vos explications.